



Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 46

Suppléants : 1

Pouvoirs : 9

= VOTANTS : 56

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : BUDGET 2022 - SUBVENTIONS – MONTANT SUPERIEUR A 23 000.00 €**

Le jeudi 14 avril 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 08 avril 2022, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de Val-de-Bonnieure.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain - BOIREAUD Philippe – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – LAMAZIERE Véronique - PAPILLAUD Sonia - CROIZARD Christian - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne BONNET Franck – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Suppléant remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

1-BOIZUMAUULT Sylvie pouvoir à TEXIER Didier

2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

3-BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal

4-DUGOIS Dominique pouvoir à LAMAZIERE Véronique

5-THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian

6-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian

7-MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à SOURY Christine

8-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à POTEL Maryse

9-CAMY Bruno pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

Absents excusés : DURAND Jean-Louis - SEVRIT Raymond.

Absents non excusés : COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - HENTRY Jimmy BEAU Jean-Yves – JEUNE Karine – CHARRIAUD Sébastien - FAURE Sigrid – ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques GOYAUD Philippe.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.



**Objet : BUDGET 2022 - SUBVENTIONS – MONTANT SUPERIEUR A 23 000.00 €**

Conformément aux dispositions de l'article L2311-7 du CGCT, Monsieur le Vice-Président rappelle que les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € doivent figurer individuellement sur une délibération comportant le montant et l'objet du versement.

Monsieur le Vice-Président donne lecture des subventions concernées :

Bénéficiaire	Libellé	Montant
SDEG	Participation annuelle Charente Numérique	181 004.49 €
SMA BACA	Participation Syndicat (GEMAPI)	56 755.31 €
SyBRA	Participation Syndicat (GEMAPI)	23 538.19 €
SBCP	Participation Syndicat (GEMAPI)	58 884.00 €
SBAISS	Participation Syndicat (GEMAPI)	23 447.40 €
PETR RUFFECOIS	Cotisation PETR	183 155.20 €
PETR RUFFECOIS	Cotisation Office Tourisme	151 438.09 €
PETR RUFFECOIS	Cotisation PCAET	23 778.00 €
SMVOS St-Amant-de-Boixe	Participation Gymnase et Collège	64 806.05 €
Mission Locale Arc Charente	Subvention annuelle	23 245.95 €
Centre Social et Culturel du Pays Manslois	Subvention annuelle	203 794.50 €
Mairie St-Amant-de-Boixe	Participation Art Roman	50 000.00 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- ***D'ADOPTER la liste des subventions et leurs bénéficiaires, telles que précitées.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

